

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOUPILLIERES



Date de convocation
1 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf
Le 15 mars 2019 à 20 heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mr JEAN Raymond.

Date d'affichage
1 Mars 2019

Etaient présents :
M. JEAN Raymond, M. MARGOT Gilles, Mme BAUDRY Mireille, LOISEL Olivier, Mme MELEARD Muriel ; M. JEAN Stéphane, M. MOKRY Germain

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme FRANCOIS Régine, M. PAUL Romaric

Nombre de conseillers

En exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 7
Absents : 2
Vote : 7

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.

1) TARIFS / HORAIRES CANTINE & GARDERIE RENTREE 2019-2020

Le conseil municipal a décidé de voter de nouveaux tarifs pour la cantine et de la garderie.

Le conseil municipal tient tout de même à préciser que cet effort est un coût supplémentaire pour notre commune mais nécessaire pour la vie de notre village.

A la rentrée prochaine, nos tarifs seront les suivants :

Cantine : 4.50 euros le repas

Garderie / étude : Forfait du matin du 7h30 à 9h00 : 1.60 euros

Forfait du soir : de 16h30 à 18h00 : 2.50 euros

Forfait du soir : de 16h30 à 19h00 : 3.50 euros

2) SECURITE SORTIE ECOLE PRIMAIRE

Pour la sécurité des enfants à la sortie de l'école, au carrefour, Rue des châtaigniers et Vallée Penaut. Nous allons étudier ce qui est le plus sécurisant pour les enfants à la sortie de l'école.

Nous ferons notre possible pour cela soit mis en place avant la rentrée prochaine et éventuellement le plus tôt possible.

3) TRAVAUX BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE

Nous allons effectuer des travaux de rénovation de la toiture de la bibliothèque ainsi que les peintures extérieures.

4) TENNIS

Le conseil municipal décide de maintenir le même tarif que l'année dernière pour le tennis.

Soit 50.00 euros pour la famille.

Nous allons faire le démoussage du terrain de tennis et réparer la serrure qui a été forcée et en partie cassée.

5) JEUX DU STADE

Nous allons changer les jeux défectueux (canard basculant).

6) PORCHE DE L'EGLISE :

Les travaux doivent commencer en avril 2019.

7) ELAGAGE

Les travaux d'élagage, Rue Vallée Penaut (Bois des châtaigniers) doivent commencer fin mars 2019.

8) CONTRAT RURAL - ATELIER COMMUNAL & CHEMIN PIETONNIER

L'aménagement d'un logement au-dessus de l'atelier communal commencera prochainement.

Pour les chemins piétonniers, Rue de la Justice et de Jumeauville, les travaux devraient se faire fin 2019.

9) VOTE DU COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal approuve le **Compte de Gestion 2018 de la commune** qui laisse apparaître :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Reste à réaliser
RECETTES exercice 2018	495 352,47 €	291 130,61 €	73 554,49 €
DEPENSES exercice 2018	289 067,36 €	390 606,27 €	151 094,60 €
Résultat	206 285,11 €	-99 475,66 €	-77 540,11 €
EXCEDENT/DEFICIT cumulé précédent BP ou BS 2017	268 755,58 €	98 437,00 €	
RESULTAT EXERCICE	475 040,69 €	-1 038,66 €	

10) INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Penser à vous inscrire avant le 31 mars 2019 sur nos listes électorales.

11) LIGNE BUS 78

Le conseil municipal va renouveler sa demande de limitation de vitesse à 50km/h sur le CD11 afin que la commune puisse aménager des aires d'arrêts pour la ligne N°78.

La séance est levée à 22h00.

INFORMATIONS

ELECTIONS EUROPEENNES 2019 :

Les élections européennes seront le dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 20h00.

JEUX DE L'OIE :

Les élèves de l'école ont réalisé un jeu de l'oie, « Jeu des Goupils ». Vous pouvez venir l'acheter (10.00 euros) en Mairie au profit de la caisse des écoles.

TOUR CYCLISTE DES YVELINES :

Une course cycliste traversera le village le dimanche 26 mai 2019, le matin.

DISTRIBUTION DES SACS DE DECHETS CERTS :

- Tous les samedis matins de 10h30 à 12h00

PLANNING SIEED 2019 - LA COLLECTE DES DECHETS VERTS ET ENCOMBRANTS :

- La collecte des déchets verts aura lieu **les lundis du 1^{er} Avril 2019 au 9 décembre 2019.**
- Les collectes des objets encombrants auront lieu **les 14 mai 2019 et le 7 novembre 2019.**

DESHERBAGE / ELAGAGE :

Vu le code rural, la commission communale demande à tous ceux qui sont concernés d'élaguer à ciel ouvert les haies et les arbres qui se trouvent en bordure de voirie.

Les produits Phytosanitaires étant interdits sur les voies communales, nous vous demandons de maintenir le devant de votre propriété en bon état, pour que notre village reste agréable.

« VIVONS EN BON VOISINAGE »

De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit reconnu à chacun. Respecter celle des autres est un devoir pour tous. Ainsi, ne pas laisser son chien aboyer et éviter les soirées répétitives et trop bruyantes.

Effectuer des travaux à des horaires acceptables par tous : les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables : de 8h00 à 20h00

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : interdit

Rectificatif concernant les feux des déchets verts.

Par arrêté préfectoral, nous vous rappelons que la pratique du feu dégageant de la fumée est interdite (déchets verts et plastiques).

D'autre part, suivant le code des communes, il est interdit de laisser des chiens errer sur le domaine public (Rappel suite à des plaintes).